



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de ville

Question écrite n° 23995

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur l'application du contrat de ville conclu entre l'Etat et la commune d'Orange (84100) durant ces six dernières années. Il souhaiterait connaître de façon très précise les opérations menées par la municipalité qui ont bénéficié du soutien de l'Etat au titre du contrat de ville, ainsi que le montant des subventions accordées à chacune d'entre elles, et ceci pour les années 1993, 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur l'application du contrat de ville conclu entre l'Etat et la commune d'Orange (Vaucluse) durant ces six dernières années. Le contrat de la ville d'Orange a été signé le 12 juillet 1994. Il a donc été mis en oeuvre à compter de cette date, et non de 1993. Il s'est achevé le 31 décembre 1998. L'Etat s'est engagé à consacrer, pour les cinq années de ce contrat, une enveloppe de 7 MF : 1,075 MF pour les opérations d'investissement (soit 50 000 francs par an), 5,220 MF pour les opérations de fonctionnement (soit 1 050 000 francs par an). Le bilan au 31 décembre 1998 est le suivant :

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23995

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 304

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1936